



N° 17905-2017/1-ACTS/ DENV

Date du : 24 avril 2017

Rapport de présentation

OBJET : délibération portant interruption de l'exercice de la chasse aux roussettes et aux notous

PJ : projet de délibération

Le code de l'environnement de la province Sud autorise la chasse aux roussettes et aux notous, en dehors des aires protégées, durant les week-ends du mois d'avril de chaque année (5 week-ends cette année).

Or, de récents témoignages nous apprennent que le cyclone Cook a fortement affecté ces animaux endémiques ou indigènes : habitats endommagés, déplacements des campements, destruction des nids, pertes de ressources alimentaires, etc. Ce constat confirme plusieurs études scientifiques antérieures, dont celle réalisée localement en 2003, après le passage du cyclone Erika.

Afin de ne pas ajouter aux impacts du cyclone Cook, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 333-4 du code de l'environnement de la province Sud, d'interrompre l'exercice de la chasse aux roussettes et aux notous durant le week-end des 29 et 30 avril 2017, sur l'ensemble du territoire de la province Sud afin de ne pas favoriser la destruction de ces espèces.

Tel est l'objet du présent projet de délibération joint.